



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 26 octobre 2018

**Information sur l'absence d'avis
de l'Autorité environnementale
de la région Occitanie
sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité
du PLU de la commune de Pignan (34)
relative à l'installation d'un pôle oléicole
et d'un établissement bancaire**

n°saisine 2018-6611
n°MRAe 2018AO94

Par courrier reçu par la DREAL le 25 juillet 2018, la Communauté d'Agglomération Montpellier Méditerranée Métropole a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Pignan relative à l'installation d'un pôle oléicole et d'un établissement bancaire au titre des articles R.104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 25 octobre 2018 (article R.104-25 du Code d'urbanisme).